

République française
Alpes de Haute Provence
COMMUNE de NOYERS SUR JABRON

Séance du mardi 08 novembre 2022

Date de la convocation: 03/11/2022

Mbres en exercice : 14
Présents : 13
Votants: 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0
Refus de vote : 0

L'an deux mille vingt-deux et le huit novembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Brice CHADEBEC,
Présents : Brice CHADEBEC, Claude GUERINI, Maryse LATIL, Fabien SCHMALTZ, Claude DIMITROPOULOS, Guillaume BENSEGHIR, Eliette RICHAUD, Alain BOVE, Nadine PISANO, Marjolaine LATIL, Cyril PLE, Laurent RENAUD, Yannick TRANCHANT
Représentés: Laetitia ALLEGRINI par Brice CHADEBEC
Excusés:
Absents:
Secrétaire de séance: Maryse LATIL

Objet: CIMETIERE COMMUNAL - TARIFS DES CONCESSIONS ET COLOMBARIUM - DE_2022_060

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, pour des raisons de praticité de regrouper sur une même délibération les tarifs des concessions et des colombariums. Le Maire donne lecture au Conseil, les anciennes délibérations concernant les tarifs de concession et propose au Conseil Municipal de délibérer.

Il rappelle que la délibération N°49/02 du 12 décembre 2002 fixe la durée des concessions à 50 ans.

Monsieur le Maire invite le Conseil à mettre également à jour les tarifs de vente des concessions.

**Le Conseil à l'unanimité,
Après avoir entendu et délibéré,**

- **Décide** de fixer la concession à 2.5m² minimum.
- **Décide** d'appliquer les tarifs suivants :
 - ◆ Pour les concessions cimetière en pleine terre et en caveau :

- 2.5m ² (1m x 2.5m)	255 € - 2 places
- 3.75m ² (1.5m x 2.5m)	382.50 € - 4 places
- 5m ² (2m x 2.50m)	510 € - 6 places
 - ◆ Pour les colombariums d'une durée de 50 ans :

- la case	400 €
-----------	--------------

*Ainsi fait et délibéré,
les jour mois et an que dessus*



Pour copie conforme,
Le Maire,
B. CHADEBEC

